



Statut du président d'association de jeunes

Par **kux08**, le **22/10/2009** à **12:23**

Bonjour,

J'ai un ami qui est président d'une association de jeunes et il voudrait savoir si il pourrait être tenu responsable de la consommation de stup au sein de son association. Bien sûr lui ne consomme pas. Merci d'avance pour votre réponse, kux08.